



# LES RISQUES MAJEURS A GUICHEN



Document d'information communal sur les risques majeurs



## INFORMATIONS ET RÉFLEXES

[www.guichenpontrean.fr](http://www.guichenpontrean.fr)



Janvier 2008, janvier 2001, décembre 1999... quelques dates qui résonnent encore dans la mémoire des habitants de Pont-Réan, et des autres villages bordant la Vilaine touchés alors par les inondations.

Les inondations, comme les autres risques majeurs, ont par leur importance, leur soudaineté et leur rapidité, des conséquences très lourdes, surtout lorsque nous ne sommes pas préparés à réagir correctement.

En matière de crise, seules la préparation et la prévention permettent d'apporter des réponses rapides, coordonnées et adaptées.

Les communes doivent réaliser l'information préventive des habitants en matière de risques majeurs.

Ce Dicrim (Document d'information communal sur les risques majeurs), a été élaboré par la Commune afin de vous informer des dangers potentiels qui existent à Guichen•Pont-Réan, des mesures préventives à prendre et des conduites à tenir avant, pendant et après l'incident.

Je vous rappelle que notre Commune a déjà adopté, avec l'aide de l'Institution de l'aménagement de la Vilaine, son Plan communal de sauvegarde (PCS). Celui-ci vise à coordonner les actions de soutien et de sauvegarde de la population (hébergement, information...) menées par les services municipaux et les membres bénévoles de la Réserve communale de sécurité civile qui interviennent en complément des équipes de secours (pompiers, Samu...).

Gardez ce Dicrim à portée de main, lisez-le attentivement, il vous permettra de vous rappeler les bons réflexes et de limiter les conséquences d'un événement. Il vous apportera une aide essentielle en cas de déclenchement d'une alerte.

Joël Sieller  
Maire de Guichen•Pont-Réan

**Qu'est ce qu'un risque majeur ?** ..... 4

**L'alerte** ..... 5

**Qui fait quoi pendant la gestion de crise ?** ..... 6  
Comment fonctionne le Plan communal de sauvegarde ..... 7

**Les risques**

Inondation..... 8-13

Séisme ..... 14 -15

Sanitaire ..... 16 -17

Météo ..... 18

    Tempête ..... 19

    Canicule ..... 20

    Grand froid ..... 21

Accident lié au transport de matière dangereuse ..... 22

Accident dans une installation classée pour la protection de l'environnement ..... 23

Accident dans les installations nucléaires..... 24

Attentat ..... 25

**La prévention**

    Le PPRI ..... 26

    Se préparer en toutes circonstances ..... 26 - 27

Numéros d'urgence / S'informer ..... 28

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux.

Le risque majeur se distingue par **deux caractéristiques** :

**sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants,

**sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

### Les risques majeurs à Guichen

**Inondation**      **Activité industrielle**      **Conduites fixes de matières dangereuses**      **Transport de matières dangereuses**

**Risque sismique**      **Risque sanitaire**      **Risque météo**      **Attentat**

## L'ALERTE



L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger.

Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe en appliquant les consignes de sécurité et les mesures de protection adaptées. L'alerte peut être diffusée avant et durant le risque (risque météo, inondation...) ou seulement suite à son apparition lorsque celui-ci ne peut être anticipé (accident de transport de matières dangereuses...).

En fonction de chaque situation, l'alerte sera transmise selon des voies adaptées : médias classiques (radio, presse, télévision), Internet, message déposé dans les boîtes aux lettres, téléphone, affiche, véhicule sonorisé ou même par une visite à domicile.



Écoutez la radio 103.1 et 95.9



Ne saturez pas les lignes téléphoniques



Respectez les consignes des autorités

En cas de déclenchement de l'alerte, n'oubliez jamais ces 3 règles d'or !

**GUICHEN**  
**PONT-RÉAN**  
*Le littoral en 180°*

Bulletin d'information du vendredi 14 février 2014 à 16 h

### Risque inondation (niveau orange)

**Description du phénomène et évolution**

Des pluies sont tombées au cours de la nuit sur l'ensemble de la région. Ces pluies vont perdurer au cours de la journée de vendredi. Elles devraient être plus importantes sur la partie ouest de la région (principalement Finistère). Cet après-midi, de forts vents sont également attendus, accompagnés de fortes surcotes à l'heure de la pleine mer de ce soir.

**Conséquences actuelles**

Les cotes relevées à 16 h sont de :

- au Boël : 3,35 m (Pour comparaison la cote le 25 décembre en fin de journée était de 3,25m)
- à Pont-Réan : 2,85 m (Pour comparaison la cote le 25 décembre en fin de journée était de 2,85m)

	Cote de Pont-Réan au vieux pont	Cote du Boël aval
	4,87 m	4,79 m
	3,77 m	4,36 m
	3,52 m	4,12 m
La Brédangère du fort est touchée	3,10 m	
La route de Lézard est touchée	2,80 m	3,35 m
	2,80 m	3,12 m

**Evolution**

Le bulletin du service de prévision des crues mis en ligne à 16h confirme les prévisions de ce matin, à savoir : les dernières précipitations et celles de ce soir (peu de cumuls attendus) devraient avoir pour conséquence un ralentissement de la décrue ce week-end, sans retour à la hausse.

**Informations**

Le Plan communal de sauvegarde est activé.  
La réserve communale de sécurité civile est en alerte et prête à intervenir.

**Consignes**

Il est demandé de respecter la signalisation mise en place et aux piétons de ne pas s'approcher des berges.  
Tenez-vous informés.

Prochain bulletin d'alerte : le 15 février 2014 à 10h.

M. Joël Sieller, directeur des opérations de secours

Renseignements mairie de Guichen 02 99 05 75 75 - Astreinte élus : 06 33 34 57 62  
Site : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

Exemple d'affiche diffusée à proximité des lieux inondés.



## QUI FAIT QUOI PENDANT LA GESTION DE CRISE ?

### Les services de l'Etat

Le **Plan Orsec** est le plan de gestion de crise de la préfecture. Il est déclenché par le Premier ministre ou par le Préfet.

Les services de la Préfecture ont établi un inventaire des risques existant sur chaque commune, ils sont signalés dans le **Document départemental des risques majeurs (DDRM)**.

Les services préfectoraux ont également institué un **PPRI** (Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations) sur tout le secteur bordant la Vilaine et subissant ses crues.

La **Gendarmerie** assure en cas de crise ses missions classiques de sécurité, de protection et de maintien de l'ordre en s'adaptant au type d'événement.

L'action des sapeurs pompiers est gérée par le **SDIS** (Service départemental d'incendie et de secours). Il a une mission de prévention et d'évaluation et, en cas de crise, le SDIS lutte contre les incendies, protège les personnes, les biens, l'environnement, assure les secours d'urgence et l'évacuation des personnes.

Le Service d'aide médicale d'Urgence (**SAMU**) assure l'aide pré-hospitalière. A ce titre, il est chargé de gérer les postes médicaux mobiles et les postes médicaux avancés.

**Météo France** est l'établissement public en charge de la vigilance météorologique.

**Vigicrues** est le service internet national d'information sur l'état des cours d'eau.



### L'action des pouvoirs publics



D'autres mesures ont été prises par la Commune et par les pouvoirs publics pour limiter les conséquences des risques majeurs, celles-ci sont détaillées pour chaque risque dans ces cadres.

## La commune de Guichen • Pont-Réan

Recensement des personnes sensibles, intégration de règles d'urbanisme... la Commune réalise de nombreuses actions en fonction de ses missions, qui comprennent notamment l'information préventive auprès des habitants. Cette information peut prendre plusieurs formes (Dicrim, réunion, exercices de terrain, pose de repères de crues...). La dernière mesure récente est l'instauration d'un **Plan communal de sauvegarde (PCS)**.

## Comment fonctionne le PCS ?

Le PCS est un Plan Orsec (cf page de gauche) à l'échelle communale.

Alors que les secours (Pompiers et Samu) s'occupent de protéger, de soigner, d'évacuer... le PCS a en charge la sauvegarde.

Le Poste de commandement communal (PCC) est la cellule de crise. Composé d'élus et d'agents municipaux, et dirigé par le Maire, il se réunit dans la mairie dès l'activation du PCS. Le PCC se coordonne avec ses services pour réaliser l'alerte et l'information de la population tout au long de l'événement, mais aussi éventuellement l'évacuation, l'accompagnement, la mise à l'abri de la population, le soutien aux personnes fragiles, l'hébergement des sinistrés,

la mise en place de déviations routières.

La procédure est activée dès le déclenchement de l'alerte. Elle ne prend véritablement fin qu'au retour à une situation normale qui peut prendre plusieurs mois.

Le PCC donne ses instructions aux six cellules de terrain (alerte-accueil- communication, évaluation, intervention terrain, soutien accompagnement à la population, restauration et hébergement). Les agents de la Commune apportent une aide logistique et administrative à la population, tout en assurant le maintien des services communaux essentiels (état civil...) dans le respect des règles de sécurité.

Les citoyens bénévoles, membres de la Réserve communale de sécurité civile sont associés aux opérations, en fonction des besoins et de leur disponibilité.





## RISQUE À GUICHEN INONDATION

### L'action des pouvoirs publics

Notre Commune, qui est couverte par le PPRI (cf page 6), a aussi adopté un Plan directeur de gestion des eaux pluviales. C'est ce document qui a permis notamment de réaliser les différents bassins d'orage, d'adapter les réseaux d'évacuation sous-dimensionnés... Les repères de crues ont été posés à proximité des lieux inondés, ils sont situés dans les cartes des pages suivantes. Par ailleurs, de nombreux travaux réalisés dans le bassin de la Vilaine ont eu pour effet de réduire les conséquences des crues (travaux de protection, construction de barrages écrêteurs de crues, nettoyage de cours d'eau...).



Les crues de la Vilaine sont qualifiées de crues lentes de plaine. La vitesse de montée des eaux va de quelques centimètres à quelques décimètres par heure (cette vitesse est plus rapide pour le Canut, dans la partie sud de la Commune).

Les crues sont le plus souvent hivernales et les deux tiers de celles-ci se produisent dans la période de janvier à mars.

Ces crues sont en général de longue durée (10 à 15 jours). Celles de printemps (mai 1941, mai 1981 et avril 1987) et d'automne (novembre 1960 et octobre 1966) sont des événements rares sur la Vilaine.

L'ampleur de l'inondation est fonction de l'intensité et de la durée des précipitations ; de la surface et la pente du bassin versant ; de la couverture végétale et de la capacité d'absorption du sol ; et de la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

En dehors de ces zones inondables, la Commune peut aussi être concernée par des inondations en cas de fortes pluies.

Certains travaux ont eu un effet d'accélération et d'accentuation du phénomène inondation : urbanisation et imperméabilisation des sols, travaux agricoles et routiers, modification des pratiques culturelles, remblaiement des zones traditionnellement réservées à l'épandage des crues...

### Consignes à suivre

Moyens  
d'alerte



L'ensemble des enjeux exposés au risque inondation est recensé (établissements sensibles, habitations, entreprises...). L'alerte est dans ce cas donnée principalement par téléphone, message dans les boîtes aux lettres, visite à domicile et par voie d'affichage. L'alerte est également diffusée via la radio, la presse, et internet ([www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr), Météo France).

#### A l'annonce de pluies intenses

(ou de la montée des eaux) :

- fermez portes, fenêtres, aérations et veillez à l'étanchéité des parties basses pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts,
- rehaussez objets et mobiliers,
- coupez l'électricité et le gaz (notamment en partie basse de l'immeuble) pour éviter électrocution ou explosion,
- rangez au sec produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte d'identité...),
- déplacez les véhicules susceptibles d'être inondés,
- montez dans les étages avec eau potable, vivres, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments... pour attendre les secours dans les meilleures conditions,
- ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.

#### Pendant l'inondation

- écoutez France Bleu Armorique FM 103.1, Radio Laser 95.9 ou France Inter GO 1852 m pour connaître les consignes à suivre,
- ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux,
- ne vous engagez pas en zone inondée, vous iriez au devant du danger,
- évacuez seulement si on vous en donne l'ordre.

#### Après l'inondation

- aérez et désinfectez les pièces,
- chauffez dès que possible,
- rétablissez l'électricité mais uniquement après intervention d'un professionnel et sur une installation sèche,
- circulez avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...),
- déclarez les dégâts aux compagnies d'assurance et faites-les évaluer par des professionnels compétents dans les délais prévus par les contrats.

### Bons gestes, bons réflexes



Coupez  
l'électricité et  
le gaz



Fermez volets,  
portes et  
fenêtres



Obturez les  
entrées d'eau



Gagnez les  
hauteurs



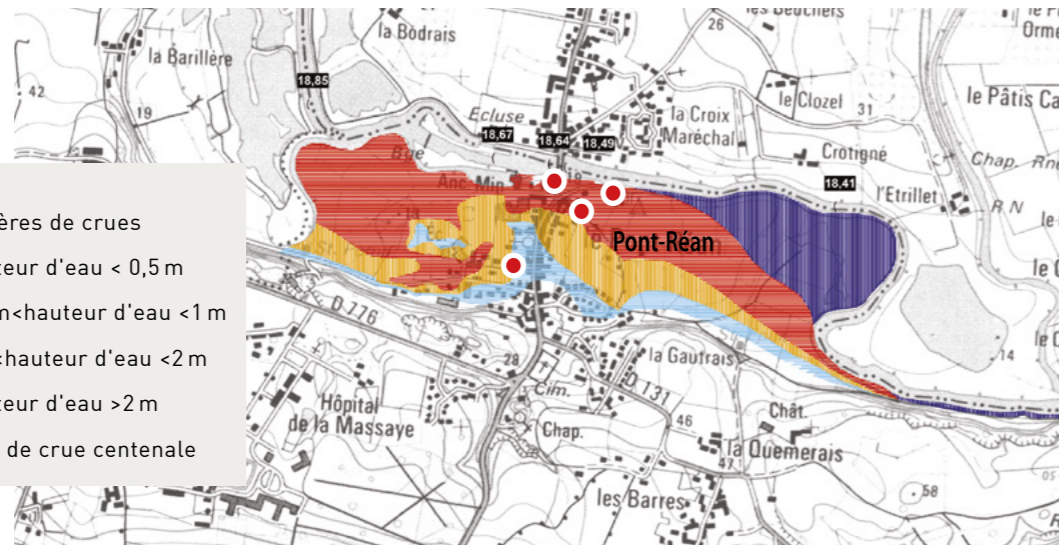
Écoutez  
la radio 103.1  
et 95.9



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à l'école



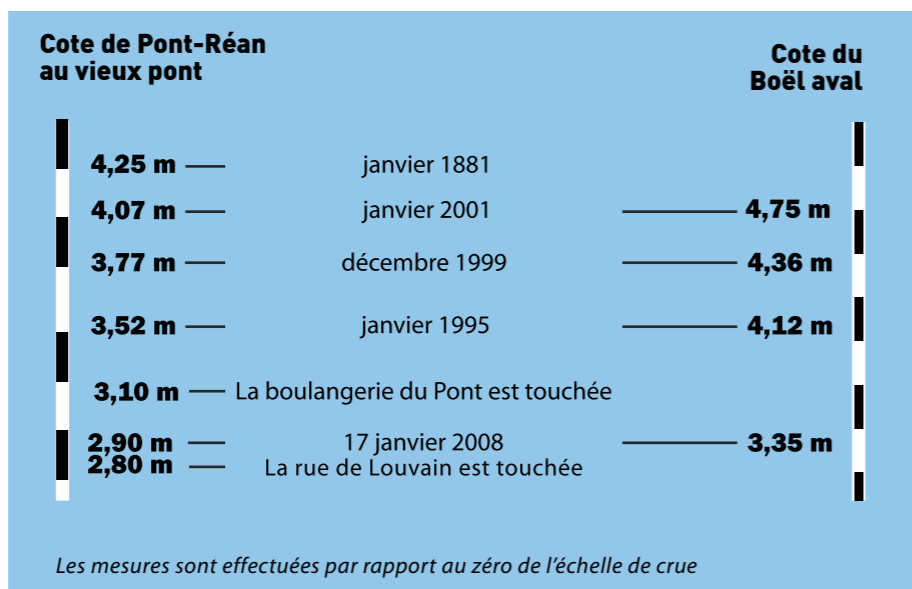
Ne vous engagez  
pas dans une  
zone inondée



Le bourg de Pont-Réan lors d'une crue centennale (qui a une probabilité sur 100 de se produire chaque année).  
(Extrait du PPRI de la Moyenne Vilaine)

## Les crues de la Vilaine

Les premiers éléments chiffrés que nous possédons datent de 1879 et portent uniquement sur les crues de la Vilaine. Il apparaît que les trois années 1879, 1880 et en particulier 1881 connurent des crues très importantes. Les quelques données de la crue de 1881 montrent qu'elle fut plus importante que celle de janvier 2001. Lors des dernières inondations significatives, les hauteurs d'eau atteintes à l'échelle de crue du vieux pont de Pont-Réan, sur le fleuve la Vilaine, étaient les suivantes :



# VIGICRUES

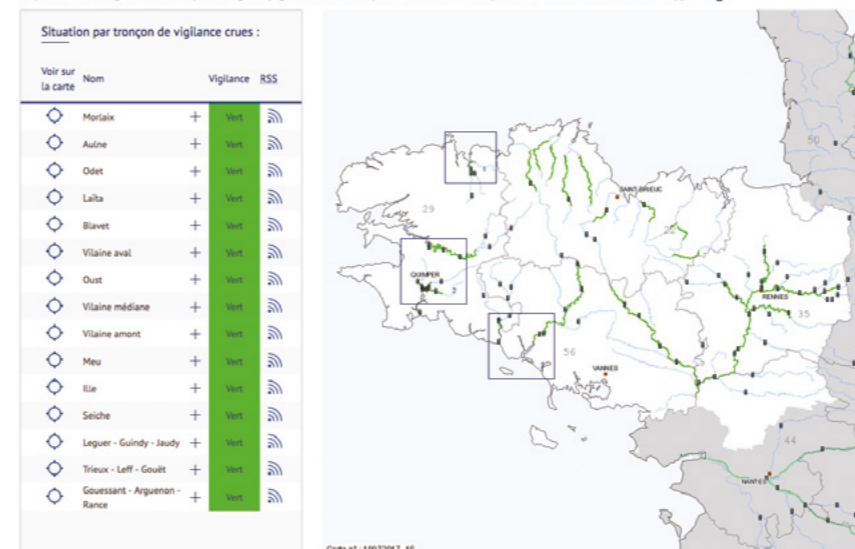
Service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France

Le site [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr) vous informe en temps réel

La vigilance du risque inondation est fondée sur les mêmes principes que la vigilance météo. Elle est destinée à informer particuliers ou professionnels, sous une forme simple et claire. Elle est aussi destinée aux pouvoirs publics en charge de la sécurité civile (préfets et maires), qui déclenchent l'alerte et mobilisent les moyens de secours. Chaque cours d'eau inclus dans la Vigilance crues et visible sur la carte de vigilance est divisé en tronçons. A chacun de ces tronçons est affectée une couleur de vigilance (vert, jaune, orange ou rouge) pour les prochaines 24 h. La carte est actualisée 2 fois par jour vers 10h et vers 16h. Les bulletins sont réactualisés plus fréquemment en période de crues, ou quand cela est justifié par la rapidité de l'évolution de la situation.

### Territoire Vilaine-Côtière Bretons

Cliquez sur une zone grisée de la carte pour changer de page d'information. Cliquez sur un site de la carte pour afficher les niveaux des cours d'eau (symbole).



## Les niveaux d'alerte



Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité et généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées et une paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.

Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. Les conséquences attendues d'une telle crue, majeure et dommageable, sont la menace de vies humaines, de nombreuses évacuations, ainsi que la paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.

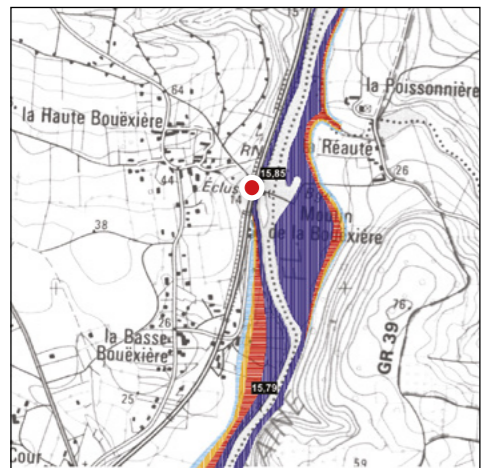
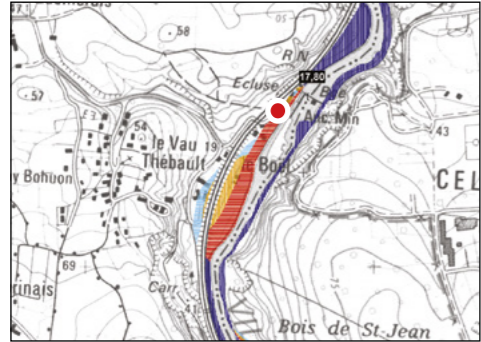
Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

Pas de vigilance particulière requise



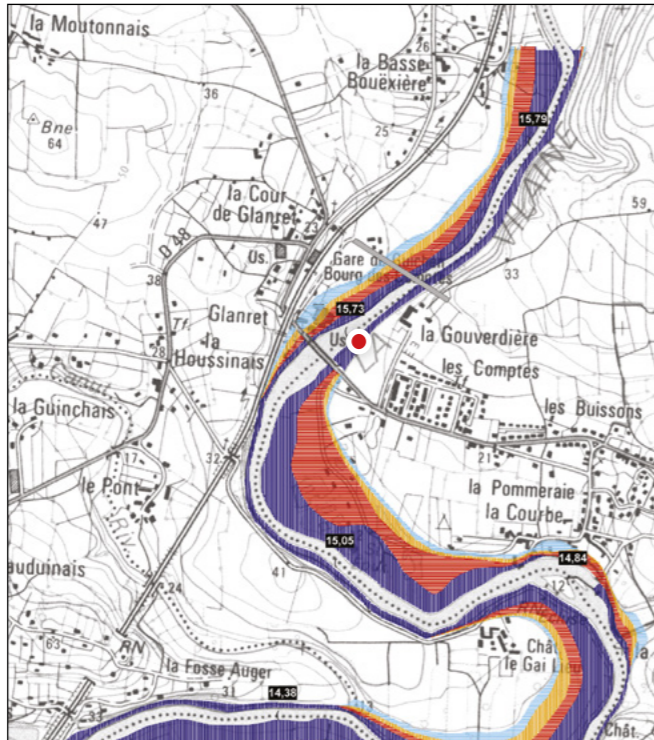
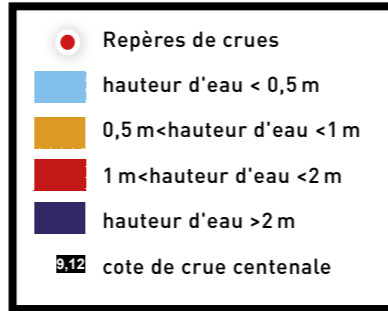
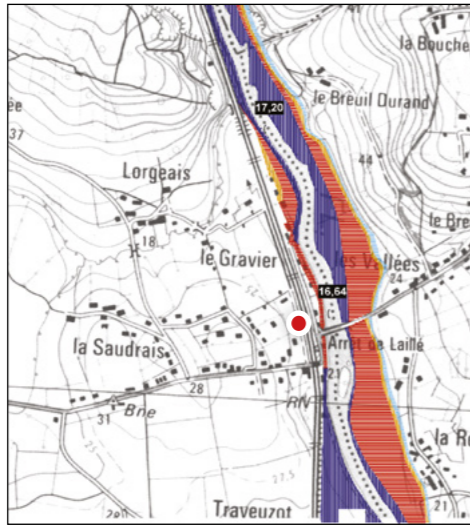
## Cartes des zones habitées et inondables en bordure de Vilaine

Le Boël >



Le Moulin de la Bouëxière  
La Basse Bouëxière

Le Gravier  
La Halte de Laillé



et, en bord de Canut,  
Le Freux et Yot

< Glanret  
Le Gai Lieu

## L'action des pouvoirs publics



### Les Repères de crues

La Commune a installé dix-huit repères de crues sur 9 sites le long de la Vilaine. Aujourd'hui, la mobilité des personnes laisse peu de place à la mémoire collective locale, et la transmission orale entre générations des événements passés est moins forte.

Or, une mauvaise connaissance du phénomène inondation conduit souvent soit à minimiser le risque en oubliant les événements passés, soit à mystifier une crue ancienne qui a laissé des souvenirs terribles.

Les repères de crues sont des marques qui matérialisent les crues historiques d'un cours d'eau.

### Bon à savoir

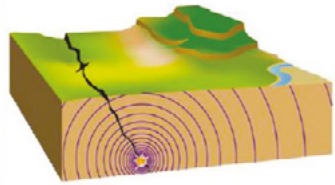
Le conseil départemental d'Ille et Vilaine a créé un site d'information cartographique des axes routiers fermés et déviations conseillées en cas d'inondations affectant le territoire du Pays de Redon : [www.ille-et-vilaine.fr/inondations](http://www.ille-et-vilaine.fr/inondations)



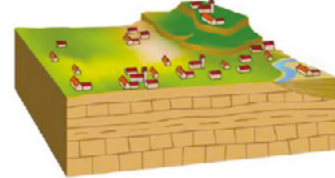


## RISQUE À GUICHEN SÉISME

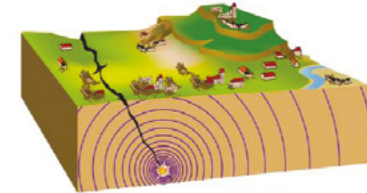
### Évaluation de l'aléa



### Évaluation de la vulnérabilité des enjeux



### Évaluation du risque



## Qu'est-ce qu'un séisme ?

La lithosphère (croûte et manteau supérieur de l'écorce terrestre) est morcelée en plusieurs fragments, appelés plaques. Ces plaques sont mobiles les unes par rapport aux autres, mais le mouvement entre deux plaques peut être bloqué en raison de frottements. De l'énergie est alors stockée le long de la faille (foyer). La libération brutale de cette énergie crée un déplacement instantané qui est la cause des séismes. Après la secousse principale, se produisent des répliques qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille. L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.

**La magnitude** traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est mesurée sur l'échelle ouverte de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier par trente l'énergie libérée (ex : un séisme de magnitude 6 équivaut à la libération de l'énergie de trente séismes de magnitude 5).

**L'intensité** mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. Il ne s'agit pas d'une mesure objective mais d'une appréciation.

Il n'y a pas de relation directe entre l'intensité et la magnitude. Un séisme de forte magnitude avec un foyer profond et dans une région peu peuplée sera peu destructeur et donc qualifié de faible intensité. En revanche, un séisme superficiel de magnitude moindre dans une région peuplée pourra être caractérisé par une grande intensité.

Le décret 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique a introduit un nouveau classement divisant le territoire en cinq zones de sismicité croissante : de la zone de sismicité 1 (très faible) à la zone de sismicité 5 (forte).



## Consignes à suivre

### Au moment de la secousse

Prendre garde aux chutes d'objets

Dans la rue : s'éloigner des constructions

A l'intérieur : s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur ; s'éloigner des fenêtres.

Au volant : rester dans son véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber.

### Après la secousse

Dirigez-vous vers un lieu isolé en prenant garde aux chutes d'objets, si possible muni de vêtements chauds et d'une radio portable, et si nécessaire, des médicaments.



## Bons gestes, bons réflexes

### Au moment de la secousse



### Après la secousse



## Et chez nous ?

Le département de l'Ille-et-Vilaine, anciennement classé en zone 0, relève désormais de la catégorie 2 (risque faible). Dans les zones de sismicité 2,3, 4 et 5 des mesures préventives sont appliquées.

Il s'agit notamment de règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques qui sont appliquées aux bâtiments, aux équipements et aux installations de la classe dite « à risque normal », énumérés à l'article R 563-3 du code de l'environnement.





## RISQUE À GUICHEN SANITAIRE



### Qu'est-ce que le risque sanitaire ?

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment **les risques infectieux** pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale...).

Le risque sanitaire est généralement lié :

- aux maladies infectieuses, épidémies et épizooties, comme la légionellose ou la grippe aviaire ;
- aux produits alimentaires, qui peuvent être impropres à la consommation
- aux milieux environnementaux et aux facteurs climatiques (qualité de l'air et de l'eau, algues vertes, canicule ou grand froid) ;
- aux risques de la vie courante (monoxyde de carbone et autres risques liés aux espaces clos) ;
- à des actes malveillants/terrorisme...

Parmi **les risques infectieux**, la pandémie grippale, fait l'objet d'un plan national.

Cette infection respiratoire aiguë, contagieuse est d'origine virale. Le délai d'incubation est de un à sept jours et les signes cliniques durent cinq à dix jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie.

La pandémie grippale est prise ici en exemple mais les dispositions applicables à la Commune peuvent être transposées pour un autre risque infectieux.



### Consignes à suivre

#### Pour éviter ou limiter la contamination

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.

- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.

- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez.

- Évitez les contacts avec les personnes malades.

### Bons gestes, bon réflexes



Respectez les consignes des autorités



Alertez les secours



Écoutez la radio 103.1 et 95.9



Mettez-vous à l'abri



Prenez des nouvelles des personnes vulnérables



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



### Consignes à suivre

#### Pendant l'événement

- RDV dans le lieu de distribution de ces produits de santé : le Hall de l'espace Galatée.
- Tenez-vous informés afin, notamment, de connaître les autres mesures pouvant être décidées par les autorités à savoir, une mise à l'abri, une évacuation, des restrictions de consommation d'eau et d'aliments.

## L'action des pouvoirs publics

Afin de faire face à une situation sanitaire exceptionnelle (menace épidémique, terroriste ou accident technologique), l'État a constitué des stock stratégiques de produits de santé dont l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) assure la gestion pour le Ministère chargé de la santé.

Les produits de santé peuvent être des médicaments (antiviraux, antidotes, antibiotiques, vaccins), des dispositifs médicaux, des petits matériels, des consommables ou des équipements de protection individuelle.

Afin de disposer des capacités de distribution des produits de santé en tout lieu du territoire national, quelque soit l'ampleur de l'événement ou le délai d'acheminement des produits, des sites de distribution à la population, au niveau des communes, ont été identifiés.

L'espace Galatée à Guichen a été retenu comme site de distribution des produits de santé.



## RISQUE À GUICHEN MÉTÉO



Tempête



Grand froid



Chute de neige / verglas



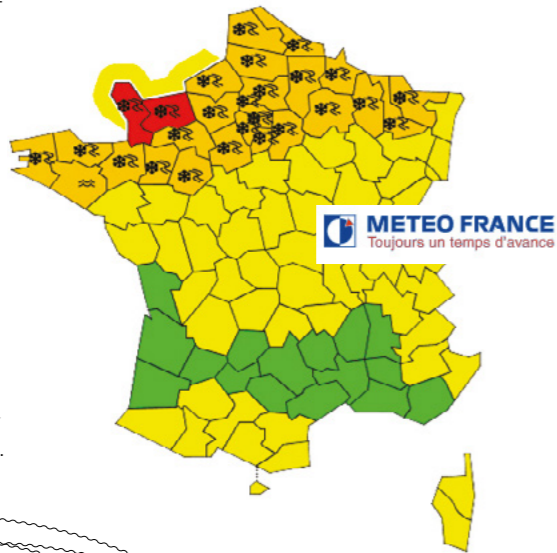
Canicule

## Les phénomènes météorologiques

La Commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chute de neige / verglas et grand froid, canicule, tempête, orage...

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse...). Le site de météo France ([www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. Une information est également disponible sur les services télématiques et téléphoniques de Météo-France : **0 899 71 02 35 ou 3250.**

Les risques météorologiques ne touchent pas tout le monde de la même façon. Aussi, assurez-vous que les personnes sensibles de votre entourage (enfants, personnes âgées, personnes sous traitement médical ou isolées, voisins, famille...) sont bien informées et au besoin, si elles se sont signalées sur le registre municipal.



**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

## Information à la population

Pour les risques liés aux phénomènes météorologiques, étant donné la vitesse de l'événement et le nombre de personnes concernées, l'alerte à la population est réalisée par les médias, principalement France Inter, France Bleu Armorique 103.1 FM, Radio Laser 95.9 FM et France 3 Ouest.

## Les niveaux d'alerte



**Une vigilance absolue s'impose** : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

**Soyez très vigilant** : des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

**Soyez attentifs** : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation météorologique.

**Pas de vigilance particulière**

## Bons gestes, bons réflexes



Écoutez la radio 103.1 95.9



Mettez-vous à l'abri



Soyez vigilants



Abritez les bêtes



## Les tempêtes

Sur la Commune comme sur tout le territoire départemental, le principal risque lié à un phénomène météorologique est le risque tempête.

A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales (durant quelques secondes).

Les conséquences d'une tempête sont bien souvent des chutes d'éléments de construction et d'installation de chantiers provisoires (grues, échafaudages), des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures, la détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication. Elle est parfois accompagnée de pluies abondantes pouvant provoquer des inondations, des coulées de boues, ou des glissements de terrains.

## Bons gestes, bons réflexes



Fermez volets, portes et fenêtres



Ne touchez pas les fils électriques tombés à terre



## RISQUE MÉTÉO À GUICHEN TEMPÊTE



## Consignes à suivre

### Avant l'événement

- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours (lampes de poche à piles ou à dynamo)
- Consolidez la fixation des antennes de télévision et de satellites
- Élaguez ou coupez les arbres très proches de votre habitation
- Contrôlez le bon fonctionnement et la fermeture de toutes les portes et fenêtres

### Pendant l'alerte

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Éloignez-vous des bords de mer et des lacs
- Rangez et fixez les objets susceptibles d'être emportés
- Faites une réserve d'eau potable
- Préparez des vêtements chauds de rechange
- Rassemblez les médicaments urgents
- Débranchez les appareils et les prises d'antennes de télévision et de satellites
- Rentrez les animaux et le matériel
- Gagnez un abri en dur
- Fermez portes, fenêtres et volets

### Pendant l'événement

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'abri
- N'intervenez pas sur les toitures
- Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol

### Après l'événement

- Réparez ce qui peut l'être sommairement
- Coupez branches et arbres menaçants
- Faites attention aux fils électriques tombés à terre
- Prenez des nouvelles de votre entourage



## RISQUE MÉTÉO À GUICHEN CANICULE

### Fortes chaleurs

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité estimée à près de 15 000 décès en France : soit les conséquences sanitaires engendrées par une chaleur extrême les plus importantes jamais enregistrées.

Les effets de l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, et sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, peuvent être très néfastes. Le dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain peut entraîner de graves complications surtout chez les nourrissons, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques, mais aussi, les personnes isolées, sans abri...

Les fortes chaleurs sont les plus redoutables durant les premiers jours (le corps n'a pas eu le temps de s'habituer) et si elles se prolongent plusieurs jours sans répit.

## L'action des pouvoirs publics



Tous les établissements de personnes âgées et de personnes handicapées sont équipés de locaux pouvant être rafraîchis en cas de fortes chaleurs.

En maison de retraite, foyer logement, unité de soins de longue durée, le plan de veille et d'alerte repose sur la mise en place d'un Plan bleu fixant pour chaque institution publique, privée, associative ou commerciale, le mode d'organisation générale pour répondre à une situation de crise.

Sur la Commune, l'Ehpad dispose d'une pièce climatisée et d'un plan bleu annexé au PCS.

### Bons gestes, bons réflexes



Écoutez la radio 103.1 et 95.9



Prenez des nouvelles des personnes vulnérables



Respectez les consignes des autorités



Rafraîchissez-vous régulièrement



Ne sortez pas aux heures chaudes 11h-21h

## Consignes à suivre



### Avant l'alerte

- Assurez-vous que votre habitation permet de limiter les conséquences de fortes chaleurs (volet, stores...), que votre réfrigérateur fonctionne correctement,
- Repérez les lieux climatisés proches de votre domicile (cinéma, lieux publics...).

### Pendant la canicule

- Tenez-vous informés, restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage, buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif, évitez les efforts : sport, travaux physiques...
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil, maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.
- Sortez de préférence tôt le matin ou tard le soir
- Passez au moins trois heures par jour dans un endroit frais,
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture en plein soleil.

## Le grand froid

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Une hypothermie (la température du corps descend en dessous de 35°) ou des engelures doivent être signalées aux secours sans tarder.

Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées ou sous traitement médicamenteux, nourrissons... Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher, à parler...).



## Consignes à suivre

- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.
- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.
- Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Évitez les efforts brusques.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour ; vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées, non surchauffées.
- Ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.



## RISQUE MÉTÉO À GUICHEN GRAND FROID



## L'action des pouvoirs publics

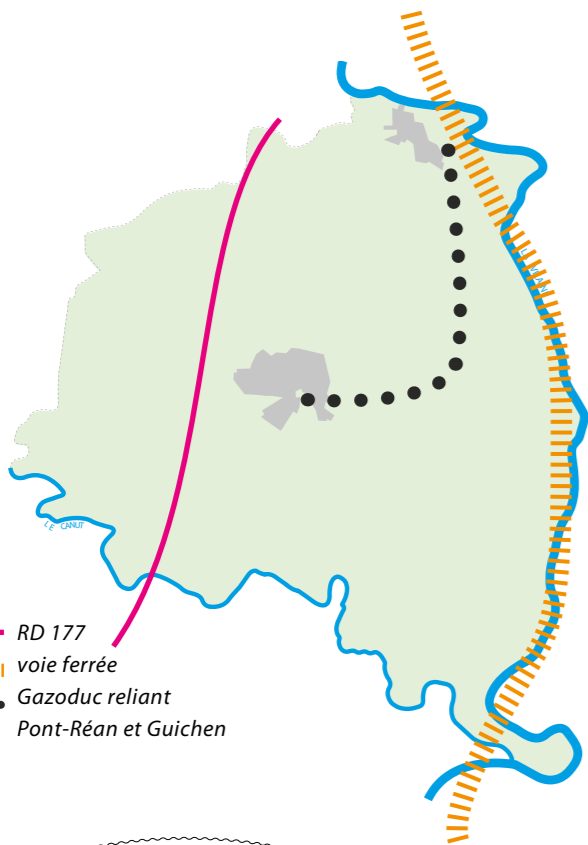


Le Plan grand froid a pour but d'organiser l'ensemble des moyens nécessaires pour permettre une mise à l'abri de toutes les personnes qui le nécessitent en particulier durant les périodes où la baisse des températures aggrave leur situation de fragilité. Même si ce plan concerne en priorité les personnes sans domicile fixe, dans certaines circonstances toute personne fragile (âgée, handicapée, malade, avec enfants...), non chauffée ou mal chauffée dans son logement, entre dans le champ du plan hivernal. Comme pour les autres plans préfectoraux, la mairie a un rôle de relais local.



RISQUE À GUICHEN

## ACCIDENT LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE



- RD 177
- - - voie ferrée
- Gazoduc reliant Pont-Réan et Guichen

### Le risque lié au transport de matières dangereuses

Le risque transport de matières dangereuses sur la Commune est consécutif à un accident se produisant par voie ferrée, voies routières, et par canalisations de gaz de 80 mm de diamètre entre Pont-Réan et Guichen. Il peut donc à priori survenir en tout point de la Commune, mais seuls les principaux axes de circulation et de transport ont été ici retenus.

Il peut produire l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique. Tout établissement industriel reçoit et émet des quantités variables de produits très divers allant du produit chimique sec aux dérivés d'hydrocarbures, transports soumis à la réglementation des matières dangereuses.

Le territoire de la commune de Guichen est traversé par un flux peu important de transports de matières dangereuses. Ces axes traversent une zone urbanisée.

## Consignes à suivre

### Si vous êtes témoin de l'accident

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers -18 ou 112 / police ou gendarmerie -17) en précisant le lieu et, si possible, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (panneau orange positionné à l'avant et à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre
- Informez-vous aux consignes des secours qui demandent soit de se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) soit de quitter rapidement la zone (éloignement d'au moins 300m).
- Si le nuage toxique vient vers vous et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent
- Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêtez la ventilation, éloignez-vous des portes et des fenêtres,

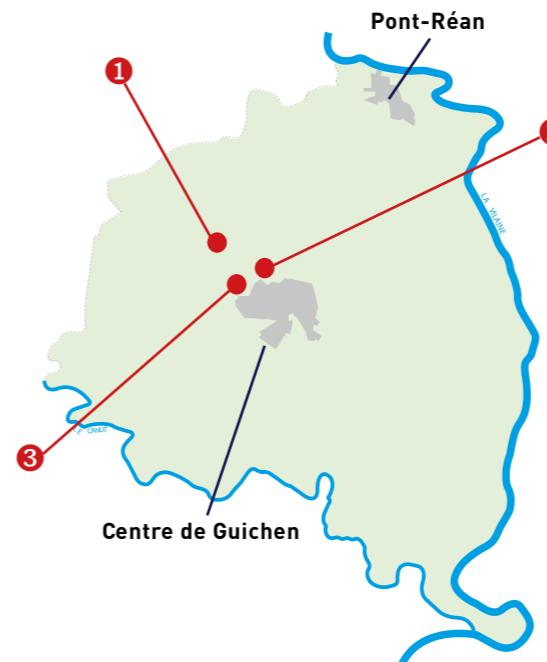
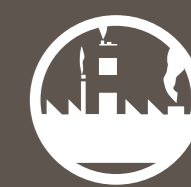
### Information à la population

Si un accident impliquant des matières dangereuses survenait, la population concernée par le risque serait alertée par les services municipaux, par voiture sonorisée, par visite à domicile et présence sur le terrain.



RISQUE À GUICHEN

## ACCIDENT DANS UNE IPCE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



### L'accident dans une IPCE

Il n'y a pas d'installation classée SEVESO sur la Commune de Guichen ou à proximité directe. En revanche, la Commune compte des ICPE soumises à autorisation. Parmi ces ICPE, n'ont été retenues que celles présentant le risque le plus élevé d'après les services de secours : la déchetterie 1, Thézé Pyrotechnie 2 et Plastic Omnium 3.

L'accident dans une ICPE peut produire les mêmes effets que le transport de matières dangereuses : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique. En cas d'accident dans une de ces installations, le périmètre de sécurité sera déterminé par les services de secours en fonction de la nature de l'accident.

### Pour ces 2 risques

- rapprochez-vous d'un point d'eau
- Ne fumez pas
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre (prévoir un transistor à piles) France Inter GO 1852 m, France Bleu Armorique 103,1FM ou Radio Laser 95.9FM
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours
- Lavez-vous en cas d'irritation et, si possible, changez-vous
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

**Dès la fin de l'alerte :** Aérez le local de confinement

### Bons gestes, bons réflexes Pour ces 2 risques

-  Respectez les consignes des autorités
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école
-  Écoutez la radio 103.1 et 95.9
-  Fermez volets, portes et fenêtres





## RISQUE À GUICHEN

# ACCIDENT DANS LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

### L'accident dans une installation nucléaire

En cas d'accident grave, certaines installations nucléaires, notamment les centrales nucléaires, sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs et en particulier des iodes radioactifs (l'iode 131).

Ce radio-élément est celui qui va contribuer le plus à l'exposition radiologique de la population.

Le département d'Ille et Vilaine ne dispose pas d'installation nucléaire sur son territoire. Néanmoins, il peut-être impacté par des rejets radioactifs provenant d'installations situées dans un autre département ou d'autres pays. La centrale nucléaire la plus proche est celle de Flamanville, située à environ 175kms à vol d'oiseau de Guichen.

Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants. En empêchant la concentration de l'iode radioactif par la thyroïde, l'iode stable intégré contenu dans les comprimés permet de réduire notablement l'irradiation de la thyroïde. Ces comprimés sont des médicaments.

### Bons gestes, bon réflexes



## L'action des pouvoirs publics

Le mode d'action ORSEC – IODE, complément du plan ORSEC départemental, a pour but d'organiser la livraison des comprimés d'iodure de potassium aux communes chef-lieux de canton, donc à Guichen.

Les communes, une fois approvisionnées, sont responsables de la distribution des comprimés d'iode à la population.



### Pendant l'événement

- RDV dans le lieu de distribution de ces comprimés : le Hall de l'espace Galatée.
- Tenez-vous informés afin, notamment, de connaître les autres mesures pouvant être décidées par les autorités à savoir, une mise à l'abri, une évacuation, des restrictions de consommation d'eau et d'aliments.

## Le terrorisme

La France définit le terrorisme, dans son Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, comme « un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques. » Par ailleurs, le Livre blanc précise que le terrorisme « [frappe] sans discernement des civils [et que] la violence [qu'il déploie] vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements ».

Malgré le renforcement de la lutte anti-terroriste aux échelles nationale et internationale, l'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré les attentats de Paris et de Saint-Denis en janvier et novembre 2015.

## L'action des pouvoirs publics

Mise en place du plan VIGIPIRATE, outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux.

Les établissements scolaires ont intégré le risque attentat dans leur Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS)

La Commune renforce ses mesures de sécurité lors des manifestations en sites fermés et ouverts.

### Bons gestes, bon réflexes



S'enfuir



Se cacher



Alerter 17 ou 112

Pour en savoir + [www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste](http://www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste)



## RISQUE À GUICHEN ATTENTAT



## Consignes à suivre

### Avant un événement

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Sur les réseaux sociaux suivez les comptes : @Placebeauvau et @gouvernementfr

### Pendant l'événement S'ENFUIR

- Localisez le danger pour vous en éloigner
- Si possible aider les autres personnes à s'échapper
- Ne vous exposez pas
- Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

### SI VOUS NE POUVEZ PAS VOUS ENFUIR

- Enfermez-vous et embrigadez-vous
- Éteignez la lumière et coupez le son des appareils
- Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol
- Sinon, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

- Dans tous les cas coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

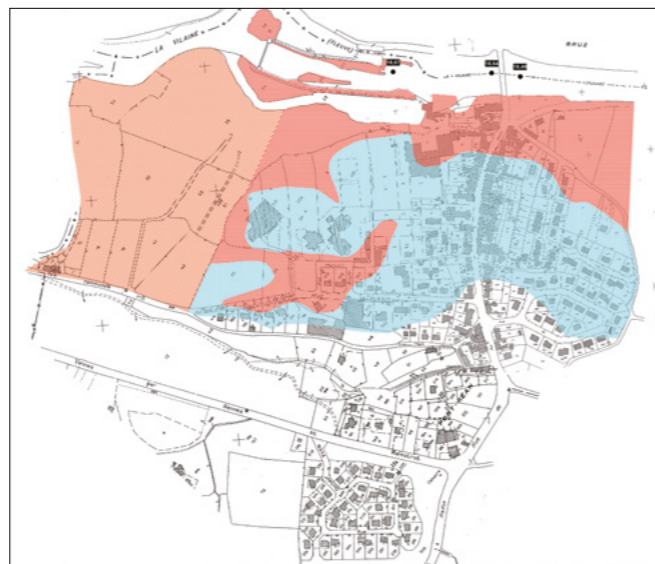
### ALERTE ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

- Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112
- Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque
- Gardez les mains levées et ouvertes
- Ne diffusez aucune information sur l'invention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux

# LA PRÉVENTION

## Le PPRI

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations du bassin de la Moyenne Vilaine et de ses affluents, qui s'étend sur les communes de Guichen, Laillé, Bourg-des-Comptes, Saint-Senoux, Poligné, Saint-Malo-de-Phily, Messac et Guipry, a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 avril 2005. Il s'agit d'un document stratégique, cartographique et réglementaire. Il définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur les crues de référence.



## SE PRÉPARER EN TOUTES CIRCONSTANCES

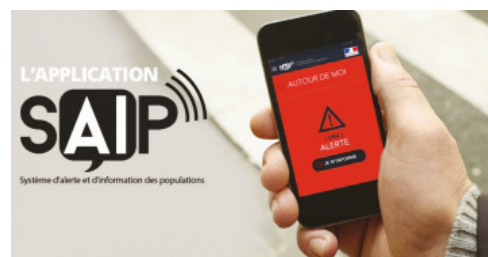
La crise est très souvent une situation d'urgence. L'élément déclencheur et la soudaineté de l'émergence d'une crise provoquent une situation nouvelle face à laquelle il faut réagir vite. Voici quelques gestes et bonnes pratiques qui permettront de mieux vous protéger et de protéger vos proches.

### >> Bons réflexes

Privilégiez les messages (SMS) aux appels vocaux. Pensez également à utiliser les réseaux sociaux pour indiquer votre situation et signaler que vous allez bien à vos proches afin de ne pas saturer les réseaux téléphoniques (utiles) pour traiter les véritables urgences.

### >> L'application d'alerte SAIP

Pensez à télécharger l'application d'alerte SAIP (système d'alerte et d'information aux populations). L'application est disponible sur les smartphones Android et Apple







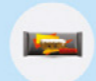


### >> Indispensable !

Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) est destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise.  
**Document téléchargeable :**  
 sur [www.guichenpontrean.fr](http://www.guichenpontrean.fr)  
 page Au quotidien > Prévention - Tranquillité > Prévention des risques, inondations





**Objet et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence.**  
**Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**

 <b>TROUSSE MÉDICALE</b> de premiers soins : alcool, sparadrap, paracétamol, produits hydro alcooliques pour les mains...ainsi que vos médicaments en cours	 <b>UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON</b> pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors		
 <b>EAU</b> Six litres par personne en petites bouteilles	 <b>OUTILS DE BASE</b> Couteau de poche multi-fonctions, ouvre-boîtes...	 <b>UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURES</b> pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route	 <b>VOS PAPIERS ADMINISTRATIFS</b> une photocopie de vos papiers d'identité, carnet de santé, ordonnances en cours, carte vitale...
 <b>NOURRITURE DE SECOURS</b> consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé...	 <b>LAMPE DE POCHE</b> avec deux jeux de piles de recharge ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)	 <b>UN TÉLÉPHONE PORTABLE</b> avec batterie chargée	 <b>ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT</b>
 <b>BOUGIES</b> avec allumettes ou briquet	 <b>RADIO</b> avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle	<b>PENSEZ ÉGALEMENT À :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des vêtements et chaussures de rechange</li> <li>• Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle un sac de couchage</li> <li>• Des jeux divers : cartes, dés, dominos... Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps</li> <li>• Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants</li> </ul>	

### >> Préparez votre kit d'urgence !

Soyez acteur de votre sécurité et de celle de votre entourage.

Il est important d'avoir chez soi un kit d'urgence à utiliser si les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone sont coupés. Préparez les équipements de première nécessité dans un sac d'urgence et rangez-le dans un endroit facilement accessible et connu de tous les membres de votre foyer.

**Pour en savoir +**  
[www.gouvernement.fr/risques/se-preparer-en-toutes-circonstances](http://www.gouvernement.fr/risques/se-preparer-en-toutes-circonstances)

## NUMÉROS D'URGENCE

- Pompiers (à partir d'un poste fixe) **18**
- Secours (à partir d'un portable) **112**
- Secours **114** (uniquement accessible par SMS, fax pour les personnes malentendantes ou avec des difficultés à parler)
- Police / Gendarmerie **17**
- Police Municipale de Guichen les lundis, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h - mercredi de 8h à 13h **06 82 63 00 57**
- Astreinte week-end Commune **06 32 64 60 84**
- SAMU **15**
- Enedis numéro d'urgence (24h/24) **09 726 750 35**
- GDF (sécurité dépannage) **0 810 433 035**

## S'INFORMER

- Météo France **0 899 71 02 35** ou **05 67 22 95 00** - [www.vigilance-meteo.fr](http://www.vigilance-meteo.fr)
- Mairie de Guichen **02 99 05 75 75** - [www.guichenpontrean.fr](http://www.guichenpontrean.fr)  
*(Documents consultables : plan communal de sauvegarde, plan local d'urbanisme, plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations)*
- Facebook **Ville de Guichen**
- Services Techniques Municipaux **02 99 05 31 64**
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) **02 99 05 35 92**
- Préfecture d'Ille et Vilaine **0 821 80 30 35** - [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)  
*(Documents consultables : Plan canicule, plan grand froid, document départemental sur les risques majeurs, plan de prévention sur les risques naturels prévisibles d'inondations PPRI)*
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer **02 90 02 32 00**
- Site gouvernemental [www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)

